

Trois Frontières

ÉDUCATION

Périscolaire : Koetzingue préfère Magstatt-le-Haut

Valentine HEITZ



Le périscolaire de Rantzwiller accueille actuellement environ 60 enfants par jour. Photo L'Alsace /Valentine HEITZ

La décision du maire de Koetzingue est sans appel : les enfants de Koetzingue n'iront plus au périscolaire de Rantzwiller mais deux villages plus loin, à Magstatt-le-Haut. Une nouvelle qui a mis tant les parents que les élus devant le fait accompli.

Laurent Sutter, maire de [Koetzingue](#), a organisé début juillet une réunion d'information à l'attention des parents de la commune. « Les informations étaient confuses et peu précises », témoigne un parent d'élève. Après avoir dénoncé la convention unissant le village à celui de Rantzwiller, les enfants de Koetzingue n'iront plus au périscolaire du village voisin mais deux villages plus loin, à Magstatt-le-Haut. La cause : la contribution de la commune à l'entretien du périscolaire de Rantzwiller serait jugée trop élevée.

Avec cette décision unilatérale, le maire de Koetzingue a surpris tant les parents que les élus des communes voisines. Lors de la commission du périscolaire, du conseil d'école ou encore de la réunion du regroupement intercommunal Rantzwiller/Koetzingue fin juin, aucune allusion concernant une possible dénonciation de la convention pour le périscolaire n'aurait été évoquée par Laurent Sutter. « C'est un vrai scénario

abracadabrant qui se déroule actuellement pour cette structure de périscolaire », confie Clément Sibold, maire de Rantzwiller.

Informé de la dénonciation de la convention par lettre recommandée, il n'a pas été invité à participer aux réunions d'information. « Les parents m'ont appelé le soir même, désespérés que leurs enfants aient à changer de périscolaire », raconte-t-il. Un soutien aux familles est très important pour la municipalité. C'est pour cela que le maire a décidé d'accepter toutes les demandes des parents de Koetzingue souhaitant laisser leur enfant au périscolaire du village.

La convention signée en 2017 entre Rantzwiller et Koetzingue est effective jusqu'en 2023. Après sa dénonciation, la commune de Koetzingue se doit donc de verser les 30 000 € restants prévus dans le contrat. « Les frais de fonctionnement sont incompressibles pour une bonne qualité d'accueil », explique le maire. La commune de Koetzingue paye chaque année 10 000 € de frais fixes auxquels s'ajoute une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis. Ces frais seraient jugés trop élevés pour la mairie de Koetzingue et elle aurait donc décidé de collaborer avec le périscolaire de Magstatt-le-Haut. Celui-ci n'a pas souhaité s'exprimer sur cette affaire.



Le périscolaire accueille actuellement les enfants de Rantzwiller mais aussi ceux de Koetzingue. Photo L'Alsace N.H.